



Décision n° 2026_05_09
IUT de RODEZ

LE PRESIDENT,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment les articles 7 et 14 des statuts annexés,

Vu la délibération du conseil d'administration du 8 juin 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président,

Vu l'avis du conseil de l'IUT de Rodez en date du 19 février 2026

DECIDE :

Article 1

Les tarifs des formations en apprentissage proposées par l'IUT de Rodez pour l'année universitaire 2026 - 2027, figurent en annexe de la présente décision.

Article 2

Dans le cas où les tarifs sont supérieurs aux niveaux de prise en charge fixés par France Compétences, la structure d'accueil de l'apprenti supporte le reste à charge ; ce reste à charge peut faire l'objet d'une négociation avec l'IUT de Rodez.

Article 3

Les tarifs sont ceux affichés par le CFA partenaire et constituent avec les éventuels « restes à charge » négociés, la base de calcul du reversement que ce CFA partenaire effectue au bénéfice de l'IUT de Rodez selon les conventions conclues avec celui-ci.

Fait à Toulouse, le 04/05/2026



Hugues KENFACK,
* président

Diplômes en apprentissage	
Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA) 3 ^e année	8 000 €
Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) Informatique 3 ^e année	8 000 €
Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) Qualité Logistique Industrielle et Organisation (QLIO) 2 ^e et/ou 3 ^e année	8 000 € (l'année de formation)
Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) Information – Communication (INFOCOM) 3 ^e année	8 000 €
Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) Carrières Juridiques (CJ) 3 ^e année	8000 €
Licence professionnelle mention Maintenance des Systèmes Industriels, de production et d'énergie, Parcours Maintenance de l'Industrie du Futur (MIF)	9000 €